
RÈGLEMENT N° 21-486
DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR
EXPROPRIATION DE LA RUE DES TILLEULS,
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR CE CHEMIN ET
AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LE COÛT

ATTENDU QUE la municipalité d'Austin désire acquérir la rue des Tilleuls;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition est évalué à **1 006,90 \$**;

ATTENDU QUE les frais de réfection sont évalués à **246 057,89 \$**;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas les fonds requis pour les fins susmentionnées;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance régulière du conseil du 5 juillet 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR J.-P. NAUD, APPUYÉ PAR B. JEANSONNE ET RÉSOLU QUE LE RÈGLEMENT SUIVANT PORTANT LE NUMÉRO 21-486 SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 ACQUISITION D'IMMEUBLES

Le conseil de la municipalité d'Austin (« le conseil ») est autorisé à acquérir, pour les fins du présent règlement, de gré à gré ou par voie d'expropriation les lots numéros 5384026, 5386295 et 5386296 formant l'assiette de la rue des Tilleuls.

Le coût de cette acquisition est évalué à 1 006,90 \$ tel qu'il appert de l'estimation préparée par M^{me} Manon Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière, en date du 25 juin 2021 et annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe A ».

ARTICLE 3 TRAVAUX DE RÉFECTION

Le conseil décrète également l'exécution de travaux de voirie sur la rue des Tilleuls, ce qui comprend des travaux de drainage, de voirie tels que correction de profils, glissière de sécurité, reconstruction, réfection et aménagement paysager, et ce, pour un montant de 234 368,75 \$, en plus des taxes nettes, soit un total de 246 057,89 \$, tel qu'il appert de l'estimation des travaux effectuée par M. Alan Harrer, ingénieur chez Avizo Experts-Conseil, en date du 29 avril 2021 et portant le numéro de dossier 19-0093, laquelle estimation est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe B ».

ARTICLE 4 DÉPENSES AUTORISÉES

Aux fins du présent règlement, le conseil décrète une dépense n'excédant pas 247 064,79 \$, frais contingents (tels que honoraires professionnels et taxes nettes) compris, tel que plus

amplement détaillé aux Annexes A et B, et pour se procurer cette somme, le conseil décrète un emprunt pour une période de quinze ans.

ARTICLE 5 SECTEUR DE LA RUE DES TILLEULS

Aux fins du présent règlement, il est créé un « **Secteur de la rue des Tilleuls** », ce secteur étant identifié par un périmètre délimité par la couleur rouge sur le plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe C ».

ARTICLE 6 TAXE SPÉCIALE – SECTEUR DE LA RUE DES TILLEULS

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un lot imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « C » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale pour chaque lot imposable dont il est propriétaire, tel que le nombre apparaît au rôle d'évaluation en date du 5 juillet 2021.

Le montant de cette taxe spéciale sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre de lots imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette taxe spéciale.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Lisette Maillé
Mairesse

Manon Fortin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement	5 juillet 2021
Adoption du règlement	2 août 2021
Avis public du registre	5 août 2021
Tenue de registre	16 août 2021
Dépôt au conseil du certificat relatif à la procédure d'enregistrement	7 septembre 2021
Approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	
Entrée en vigueur	

Annexe A
Estimation des coûts d'acquisition

Acquisitions des lots :	1,00\$
Honoraires professionnels :	800,00\$
TPS :	40,40\$
TVQ :	79,80\$
Frais de publication	<u>166,00\$</u>
Sous-total	<u>1 087,20\$</u>
Moins remboursement de taxes	<u>- 80,30\$</u>
Grand total :	1 006,90\$

Date : 25 juin 2021



Manon Fortin
Directrice générale

Municipalité d'Austin
Municipalisation du chemin Tilleuls

Estimation budgétaire

2021-04-29

19-0093

		ESTIMATION
Articles	Description du travail	Montant total
	<u>RÉSUMÉ DES TRAVAUX</u>	
1,0	DRAINAGE	48 062,50 \$
2,0	TRAVAUX DE VOIRIE (correction du profil 29+240 @ 29+280)	39 100,00 \$
3,0	TRAVAUX DE VOIRIE (Travaux de glissière)	63 500,00 \$
4,0	TRAVAUX DE VOIRIE (Reconstruction 30+280 à 30+360, rond de virage)	40 250,00 \$
5,0	TRAVAUX DE RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER	19 150,00 \$
6,0	DIVERS	3 000,00 \$
	Sous-total:	213 062,50 \$
	Imprévus 10%	21 306,25 \$
	Sous-total :	234 368,75 \$
	TPS 5% :	11 718,44 \$
	TVQ 9,975% :	23 378,28 \$
	GRAND-TOTAL :	269 465,47 \$



Préparé par Alan Harrer, ing.

Municipalité d'Austin
Municipalisation du chemin Tilleuls

Estimation budgétaire

2021-04-29

19-0093

		ESTIMATION			
DESCRIPTION DU TRAVAIL		UNITÉ	QTÉ ESTIMÉE (A)	PRIX UNITAIRE (B)	MONTANT TOTAL CALCULÉ C = A x B
1,0	DRAINAGE				
1,2	Revêtement de protection 100-200, 300mm d'épaisseur avec géotextile	m.carré	250	40,25 \$	10 062,50 \$
1,3	Fossé existant à nettoyer, déboiser et essoucher	m.lin.	1 000	17,25 \$	17 250,00 \$
1,4	Fossé existant à creuser, reprofiler, déboiser et essoucher (inclant excavation roc)	m.lin.	250	60,00 \$	15 000,00 \$
1,5	Trappe à sédiments et berme filtrante	unité	10	575,00 \$	5 750,00 \$
SOUS-TOTAL 1,0 :					48 062,50 \$
2,0	TRAVAUX DE VOIRIE (correction du profil 29+240 @ 29+280)				
2,1	Préparation de l'infrastructure	m.lin.	100	115,00 \$	11 500,00 \$
2,2	Structure de chaussée	m.lin.	100	253,00 \$	25 300,00 \$
2,3	Provision excavation de première classe	m.lin.	20	115,00 \$	2 300,00 \$
SOUS-TOTAL 2,0 :					39 100,00 \$
3,0	TRAVAUX DE VOIRIE (Travaux de glissière)				
3,1	Élargissement de talus	m.lin.	200	170,00 \$	34 000,00 \$
3,2	Fourniture et installation d'une glissière semi-rigide avec profilé d'acier à double ondulation sur poteau de bois (DN-VIII-3 GSR 001)	m.lin.	200	90,00 \$	18 000,00 \$
3,3	Provision excavation de première classe	m.lin.	100	115,00 \$	11 500,00 \$
SOUS-TOTAL 3,0 :					63 500,00 \$
4,0	TRAVAUX DE VOIRIE (Reconstruction 30+280 à 30+360, rond de virage)				
4,1	Préparation de l'infrastructure	m.lin.	110	115,00 \$	12 650,00 \$
4,2	Structure de chaussée	m.lin.	110	230,00 \$	25 300,00 \$
4,3	Provision excavation de première classe	m.lin.	20	115,00 \$	2 300,00 \$
SOUS-TOTAL 4,0 :					40 250,00 \$
5,0	TRAVAUX DE RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER				
5,1	Provision pour ensemencement H-3, incluant 100 mm de terre végétale	m.carré	2 000	9,00 \$	18 000,00 \$
5,2	Réfection du site des travaux	forfait	1	1 150,00 \$	1 150,00 \$
SOUS-TOTAL 5,0 :					19 150,00 \$
6,0	DIVERS				
6,1	Protection des arbres	forfait	1	500,00 \$	500,00 \$
5,2	Mesures de protection de l'environnement	forfait	1	2 500,00 \$	2 500,00 \$
SOUS-TOTAL 6,0 :					3 000,00 \$
SOUS-TOTAL DE 1,0 À 4,0 :					213 062,50 \$

